

x x

29) Règlement d'un réabonnement à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture de la Réunion pour les années 1964 et 1965 -  
Montant total de la dépense : 4.000. frs. CFA.

Messieurs, la Commune s'est réabonnée à la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture de la Réunion pour les années 1964 et 1965. Le montant total de la dépense s'élève à 4.000. frs. CFA. Je vous demande de l'approuver.

Cette somme sera imputée à l'article 662 du Budget de 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
H. Buis le 2 avril 1965  
P/le Préfet absent, en mission  
le Secrétaire Général  
signé: J. Cluchant